



DEFI DES 2 RIVES- Le trophée

Samedi 14 septembre 2024

CERCLE NAUTIQUE HONFLEUR

INSTRUCTIONS DE COURSE

La mention (DP) dans une règle des Instructions de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- RCV 2021 / 2024

- Règles Osiris 2024 et les règles Multi 2000 de l'AMH

- L'armement de sécurité des voiliers participants à la régates doit être conforme :

a) à leur règlement de classe pour toutes les séries monotypes acceptées comme telles

b) de plus, tous les bateaux doivent être en conformité avec la législation de leur pays pour une navigation à moins de 6 milles d'un abri + **VHF en état de fonctionner** + moteur avec carburant pour la longueur de l'étape

L'armement de sécurité doit être à bord depuis le départ du port jusqu'au retour au port.

1.2 A l'inscription, les concurrents devront présenter :

- Le certificat Osiris ou Multi 2000 à jour de leur bateau

- La liste d'équipage

- Une autorisation parentale pour tous les concurrents mineurs

Chaque membre devra communiquer à l'organisateur sa licence FF Voile 2024

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Consulter le tableau officiel d'informations sur le site de l'organisation :

www.cnh-honfleur.net

3. SIGNAUX FAITS A TERRE : aucun

4. PROGRAMME

Départ dans le sud du chenal de Rouen à environ un mille au sud de la bouée N2

4.1 Une ou plusieurs courses de type côtier et/ou banane pour toutes les flottes sont prévues.

Ce programme pourra être modifié en fonction des conditions météo et communiqué par avenant sur le site du CNH ou par VHF canal 06 suivant l'évolution dans le temps.

Procédure de départ : Application de la RCV 26

Le départ des courses sera donné en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

Signal d'avertissement (envoi) « Pavillon de classe » 5 minutes

Signal préparatoire (envoi) Pavillon P ou I ou Z ou U ou Noir 4 minutes

Signal préparatoire (affalé) Pavillon P ou I ou Z ou U ou Noir 1 minute

Signal d'avertissement (affalé) « Pavillon de classe » 0 minute

Heure du premier signal d'avertissement :

- Samedi 14 septembre 2024 : **11h00**

Les bateaux devront passer derrière le bateau du comité de course afin de se faire pointer.

5. PAVILLONS :

Le pavillon d'avertissement est le pavillon CNH

Pavillon de Classe ; ensemble de la flotte : pavillon C :



6. ZONE DE COURSE : au sud du chenal du Havre

7. LE PARCOURS

1 ou 2 parcours côtier pourront être lancés, ils sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée,

8. MARQUES

8.1 Marques de parcours : marques du balisage

8.2 MARQUE DE DEPART : Bouée conique jaune et bateau comité

9. LE DEPART

La zone de départ sera à environ 1 Nm au sud de la bouée n°2

9.1 La ligne est matérialisée, par le mât qui porte un pavillon orange sur le Bateau Comité à son extrémité tribord et le côté parcours de la bouée à l'extrémité bâbord de la ligne.

Le départ de la course sera donné en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ

9.2 **La ligne de départ sera orientée perpendiculairement à l'axe de la première marque à virer.**

9.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : **10 mn.**

9.4 Les rappels individuels pourront être annoncés à la VHF sur le canal de course, mais pas moins d'une minute après son signal de départ. L'échec de la transmission ou le fait de ne pas le faire au bon moment ne pourra pas constituer un motif de réparation. Ceci modifie la règle 62.1

10. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

11. MODIFICATIONS DE PARCOURS

11.1 POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques de parcours, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué. Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

11.2 REDUCTION DE PARCOURS

Une éventuelle réduction de parcours sera annoncée par VHF (canal 06).

12. TEMPS CIBLES ET TEMPS LIMITES

Les bateaux manquants à finir dans un délai de **30% du temps de course du 3ème bateau de la flotte ayant effectué et terminé le parcours, sont classés**, « DNF », ce qui modifie les RCV 35, A4 et A5.

Par ailleurs la ligne sera fermée à 18h le samedi 14 septembre quel que soit le nombre de concurrents l'ayant franchie

13. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

Emplacement du secrétariat du jury : au CNH

Emplacement du tableau officiel (convocations et jugements) : au CNH

Heure limite de dépôt des réclamations : 1h00 après l'arrivée du 3ème

14. CLASSEMENT

Nombre de courses à valider pour constituer une série : **1**

Application du barème temps sur temps sans CVL du guide Osiris

15. REGLES DE SECURITE

15.1 Modalités du contrôle à l'arrivée :

- les bateaux devront signaler leur départ vers un autre port que Honfleur en se présentant au Bateau Comité ou en le contactant par VHF (canal 06). Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de course aussitôt que possible

15.2 La traversée du chenal de Rouen après l'arrivée pour rejoindre Honfleur doit se faire entre N5 et Amfard SW et, perpendiculairement. Les concurrents devront ensuite naviguer au nord des bouées rouges du chenal jusqu'à l'entrée à Honfleur **Un manquement à cette règle pourra entraîner une pénalité ou la disqualification à discrétion du Comité.**

15.3 Canal de course VHF : 06

Canal SAS-écluse Honfleur : 17

Canal sécurité en Seine : 73

16. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

17. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € par incident, ou son équivalent.

18. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par le port du pavillon CNH

19. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

20. RESULTATS

⇒ Remise des résultats à partir de 19h30 dans les locaux du CNH ;

Soirée résultats et cocktail dinatoire (pour les inscrits)

21. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : Claude LECHARPENTIER

ANNEXE PARCOURS COTIERS

Journée du Samedi 14 SEPTEMBRE 2024

Parcours 01 (environ 03 Nm) :

Départ (environ 1 mille dans le sud de bouée N 2)

Ratelets à contourner en la laissant à **Babord**

Arrivée (identique départ) **entre Bouée Jaune et Bateau Comité**

Parcours 02 (environ 7.5Nm) :

Départ (environ 1 mille dans le sud de bouée N 2)

Semoy à contourner en la laissant à **Babord**

Arrivée (identique départ) **entre Bouée Jaune et Bateau Comité**

Parcours 03 (environ 8.5 Nm) :

Départ : environ 1 mille dans le sud de bouée N 2)

Porte entre N°5 à laisser à Bâbord et Amfard à laisser à Tribord

Naviguer au Nord du Chenal

Arrivée (devant Honfleur) entre Bouée B20 et Bateau Comité

Parcours 04 (environ 10 Nm) :

Départ : environ 1 mille dans le sud de bouée N 2)

Ratelets à contourner en la laissant à **Babord**

Porte entre N°5 à laisser à Bâbord et Amfard à laisser à Tribord

Naviguer au Nord du Chenal

Arrivée (devant Honfleur) entre B20 et Bateau Comité